L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 3 JUIN 1880.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIEES PAR AUTORITE.

Session régulière de 1880.

No 119.] LOI

Pour lever, collecter et faire payer une taxe de licence annuelle, sur toutes les personnes, associations de personnes et corporations, poursuivant un commerce, une profession, une vocation, une occupation, une branche d'affaires, excepté celles qui sont spécialement exemptées de cette taxe par les articles 206 et 207 de la constitution.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'une taxe annuelle de licence, pour l'année 1880 et pour chaque année subséquente, sera levée sur chaque personne, association de personnes et corporations poursuivant tout commerce, toute profession, vocation, occupation, ou branche d'affaires dans l'Etat de la Louisiane, excepté celles qui sont expressément exemptées par les articles 206 et 207 de la constitution.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc., Qu'immédiatement après la promulgation de cette loi, pour l'année 1880 et le second jour de janvier, dans chaque année subséquente, chaque collecteur de taxe commencera à collecter et collectera aussi vite que possible, sur chaque personne, association de personnes et corporations poursuivant dans son district ou sa paroisse tout commerce, toute profession, vocation, occupation ou branche d'affaires, une taxe de licence graduée comme il est dit ci-après:

Sec. 3. Que les licences annuelles pour les genres d'affaires ci-après énumérés, sans préjudice aux exceptions faites, composeront onze classes graduées, savoir:

La première classe, pour laquelle il sera payé deux mille cinq cent piastres [$2500].

La seconde classe, pour laquelle il sera payé deux mille piastres [$2000].

La troisième classe, pour laquelle il sera payé quinze cents piastres [1500].

La quatrième classe, pour laquelle il sera payé mille piastres [$1000].

La cinquième classe, pour laquelle il sera payé cinq cents piastres [$500].

La sixième classe pour laquelle il sera payé trois cent soixante et quinze piastres [$375].

La septième classe pour laquelle il sera payé deux cent cinquante piastres [$250].

La huitième classe pour laquelle il sera payée cent cinquante piastres [150].

La neuvième classe pour laquelle il sera payé soixante et quinze piastres [$75].

La dixième classe pour laquelle il sera payé vingt cinq piastres [$25].

La onzième classe pour laquelle il sera payé dix piastres [$10].

MANUFACTURES.

Sec. 4. Que pour exploiter toute affaire de gaz, de waterworks, de télégraphie, abattoir, fabrication d'huile de coton, pressage de coton, triage de coton, de dock, de distillerie de liqueurs alcooliques, de rectification, de réduction, de mélange, de droguerie, ou de liqueurs alcooliques composées, liqueurs fermentées, drèche, bière, tabac, cigares, cigarettes, raffinage de sucre ou mélasse ou toutes autres fabrications faites à l'aide d'un arrangement de machines ou force à vapeur et non exemptées par la constitution, la licence sera basée sur les recettes brutes annuelles de ces exploitations, comme suit: pourvu que cette section ne s'applique pas aux planteurs, aux fermiers faisant ou raffinant leurs propres sucres et mélasses, ou égrenant leur propre coton, ou à des travaux de plantation faits à l'aide de machine dans un but d'exploitation de ferme et pourvu qu'aucune licence ne soit imposée ou collectée sur les machines à égrener pour loyer, mais n'égrenant pas plus de 300 livres de coton par an, savoir:

Première classe, quand les dites recettes dépassent dix millions de piastres [$10,000,000.]

Seconde classe, quand les dites recettes dépassent huit millions de piastres [$8,000,000.]

Troisième classe, quand les dites recettes dépassent six millions de piastres [$6,000,000.]

Quatrième classe, quand les dites recettes dépassent quatre millions de piastres [$4,000,000.]

Cinquième classe, quand les dites recettes dépassent deux millions de piastres [$2,000,000.]

Sixième classe, quand les dites recettes dépassent un million de piastres [$1,000,000].

Septième classe, quand les dites recettes dépassent sept cent cinquante mille piastres. [$750,000]

Huitième classe, quand les dites recettes dépassent cinq cents mille piastres. [$500,000]

Neuvième classe, quand les dites recettes dépassent deux cent cinquante mille piastres. [$250,000]

Dixième classe, quand les dites recettes dépassent cent mille piastres. [$100,000]

Onzième classe, quand les dites recettes sont de dix mille piastres ou au-dessous. [10,000]

Pourvu que la licence pour distiller et rectifier les liqueurs alcooliques et la bière soit graduée à la moitié des taux ici établis.

USAGE DE L'ARGENT.

Sec. 5. Que pour chaque exploitation d'affaires banquières, chaque compagnie, association ou corporation de banque, ou maison de banque particulière, pour chaque agence, la licence sera basée sur le montant, moyen déposé chaque jour pendant toute l'année, comme suit, savoir:

Première classe, quand les dits dépôts excèdent deux millions cinq cent mille piastres. [$2,500,000.]

Seconde classe, quand les dits dépôts excèdent deux millions, [$2,000,000.]

Troisième classe, quand les dits dépôts excèdent quinze cent mille, [$1,500,000.]

Quatrième classe, quand les dits dépôts excèdent un million, [$1,000,000.]

Cinquième classe, quand les dits dépôts excèdent cinq cent mille piastres, [$500,000.]

Sixième classe, quand les dits dépôts excèdent deux cent cinquante mille piastres, [$250,000.]

Septième classe, quand les dits dépôts excèdent cent soixante quinze mille piastres, [$175.000.]

Huitième classe, quand les dits dépôts excèdent cent vingt cinq mille piastres, [$125,000.]

Neuvième classe, quand les dits dépôts excèdent soixante quinze mille piastres, [$75,000.]

Dixième classe, quand les dits dépôts excèdent vingt cinq mille piastres, [$25,000.]

Onzième classe, quand les dits dépôts sont de vingt cinq mille piastres, [$25,000.]

Que chaque prêteur sur gages payera une licence qui sera graduée comme suit; chaque prêteur sur gages dont le capital actuellement employé est de cinquante mille piastres ($50,000) sera gradué comme seconde classe; lorsque le capital actuellement employé est de quarante mille piastres ($40,000) il sera gradué comme troisième classe; lorsque le capital actuellement employé est de trente mille piastres ($30.000) il sera gradué comme quatrième classe; quand le capital actuellement engagé est de vingt mille piastres (20,000) il sera gradué comme cinquième classe; et lorsque le capital actuellement employé est de dix mille piastres ($10,000) il sera gradué comme sixième classe; quand le capital engagé est de cinq mille piastres ($5,000) il sera gradué comme septième classe; et quand le montant engagé est audessus du montant spécifié dans une classe ou dans l'autre, la graduation sera en faveur de la plus haute classe.

AFFAIRES COMMERCIALES.

Sec. 6. Pour chaque exploitation d'affaires de gros, soit comme principal ou agent sur commission, par encan, (y compris les ventes d'immeubles) ou autre procédé de vente, la licence sera basée sur le montant brut annuel des ventes comme suit, savoir:

Première classe, quand les ventes dépassent dix millions de piastres [$10,000,000.)

Seconde classe, quand les ventes brutes dépassent huit millions de piastres [$8,000,000.)

Troisième classe, quand les ventes brutes dépassent six millions de piastres, [$6,000,000].

Quatrième classe, quand les ventes brutes dépassent quatre millions de piastres, [$4,000,000].

Cinquième classe, quand les ventes brutes dépassent deux millions de piastres, [$2,000,000].

Sixième classe, quand les ventes brutes dépassent un million cinq cent mille piastres, [$1,500,000].

Septième classe, quand les ventes brutes dépassent un million de piastres, [$1,000,000].

Huitième classe, quand les ventes brutes dépassent six cent mille piastres, [$600,000].

Neuvième classe, quand les ventes brutes dépassent trois cent mille piastres, [$300,000].

Dixième classe, quand les ventes brutes dépassent cent mille piastres [$100,000].

Onzième classe, quand les ventes brutes sont de cent mille piastres [$100,000]

Pourvu qu'aucun marchand ne soit pris pour un marchand en gros, à moins qu'il ne vende aux autres marchands pour le détail. Que pour chaque exploitation d'affaires de détail, soit comme principal soit comme agent, sur commission, à l'encan ou autrement, la licence sera basée sur le montant brut annuel des ventes, comme suit:

Première classe quand les ventes brutes sont au-dessus de deux millions cinq cent mille piastres [$2,500,000].

Seconde classe, quand les ventes brutes sont au-dessus de deux millions de piastres [$2,000,000].

Troisième classe, quand les ventes brutes sont au-dessus de un million, cinq cent mille de piastres ($1,500,000).

Quatrième classe, quand les ventes brutes sont au-dessus de un million de piastres [$1,000,000].

Cinquième classe, quand les ventes brutes sont au-dessus de cinq cent mille piastres [$500,000].

Sixième classe, quand les ventes brutes sont au-dessus de quatre cent mille piastres [$400,000].

Septième classe, quand les ventes brutes sont au-dessus de deux cent cinquante mille piastres [$250,000].

Huitième classe, quand les ventes brutes sont au-dessus de cent cinquante mille piastres ($150,000).

Neuvième classe, quand les ventes brutes sont au-dessus de soixante-et-quinze mille piastres ($75,000).

Dixième classe, quand les ventes brutes sont au-dessus de vingt-cinq mille piastres ($25,000).

Et, ici, dans ce département de détail et d'affaires d'encan au lieu de la onzième classe, il y aura cinq classes comme suit; savoir:

Quand les ventes brutes sont au-dessus de trente mille piastres, trente piastres (30).

Quand les ventes brutes sont au-dessus de dix mille piastres, dix piastres ($10).

Quand les ventes brutes sont au-dessous de cinq mille piastres, la licence sera de cinq piastres ($5).

Pourvu que si une matière distillée, spiritueuse, vineuse, drèche ou autre sorte de liqueurs mêlées, est vendue en connexion avec les affaires de marchand ou de grocer en détail, en quantités de moins d'une pinte, ou de plus de cinq gallons, la licence pour ces affaires combinées sera le double de celle qui précède; et si une des liqueurs mentionnées est vendue en quantités au-dessous d'une pinte en connexion avec les affaires de marchand ou de grocer en détail, la licence sera quatre fois au dessus du montant pour les dites affaires combinées; pourvu qu'aucune licence ne soit accordée pour la vente de liqueurs en quantités au dessous d'une pinte, sans l'obligation pour le marchand de payer une licence de cinquante piastres et non moindre.

ASSURANCE.

Sec. 7. Que pour chaque branche d'affaires conduite par une compagnie d'assurance, société, association, corporation ou autre organisation ou maison, faisant des affaires d'assurance quelconques, contre le feu, la mer, rivières, sur la vie, contre les accidents dans cet Etat, établie ici ou opérant par l'intermédiaire d'une succursale, bureau résidant, bureau local ou par le medium de toutes personnes, maison, compagnie, corporation ou agence, y compris les affaires d'assurances particulières, la licence sera basée sur le montant brut annuel des primes, comme suit, savoir:

Première classe, quand les dites primes dépassent cinq cent mille piastres [$500,000].

Seconde classe, quand les dites primes dépassent quatre cent mille piastres [400,000].

Troisième classe, quant les dites primes dépassent trois cent mille piastres [$300,000].

Quatrième classe, quand les dites primes dépassent deux cent mille piastres [$200,000].

Cinquième classe, quand les dites primes dépassent cent mille piastres [$100,000].

Sixième classe, quand les dites primes dépassent soixante quinze mille piastres [$75,000].

Septième classe, quand les dites primes dépassent cinquante mille piastres [$50,000].

Huitième classe, quand les dites primes font trente mille piastres ou moins [30,000].

ROULAGE ET EMMAGASINAGE.

Sec. 8. Que pour toute affaire de chemin de fer de rue, ou affaire de chemin de fer local, et pour toute affaire de transport d'argent, marchandises, meubles ou autres articles, par express ou transfert, exploitation de remorqueurs ou tug boats, d'entrepôts et magasins, la licence sera basée sur les recettes brutes annuelles des mêmes affaires, comme suit:

Première classe, quand les recettes dépassent cinq cent mille piastres [$500,000].

Seconde classe, quand les recettes dépassent quatre cent mille piastres ($400,000).

Troisième classe, quand les recettes dépassent trois cent mille piastres [$300,000].

Quatrième classe, quand les recettes dépassent deux cent mille piastres [$200,000].

Cinquième classe, quand les recettes dépassent cent milles piastres [$100,000].

Sixième classe, quand les recettes dépassent soixante-et-quinze mille piastres [$75,000].

Septième classe, quand les recettes dépassent cinquante mille piastres. [$50,000].

Huitième classe, quand les recettes dépassent trente mille piastres [$30,000].

Neuvième classe, quand les recettes dépassent quinze mille piastres [$15,000].

Dixième classe, quand les recettes dépassent cinq mille piastres [$5,000].

Onzième classe, quand les recettes sont de plus de mille piastres [$1,000].

Pourvu qu'aucune licence ne soit requise quand les dites recettes annuelles sont au-dessous de mille piastres.

Sec. 9—Que les licences fixées ci-après seront graduées en onze classes ou en autant de classes qu'il en sera ci-après indiqué comme suit, à savoir:

Première classe, pour laquelle il sera payé cinq cents piastres [$500].

Seconde classe, pour laquelle il sera payé trois cent soixante-quinze piastres [$375].

Troisième classe, pour laquelle il sera payé deux cent cinquante piastres [250.]

Quatrième classe, pour laquelle il sera payé cent cinquante piastres [150].

Cinquième classe, pour laquelle il sera payé cent piastres [$100].

Sixième classe, pour laquelle il sera payé soixante et quinze piastres [$75].

Septième classe, pour laquelle il sera payé cinquante piastres [$50].

Huitième classe, pour laquelle il sera payé trente piastres [$30].

Neuvième classe, pour laquelle il sera payé vingt-cinq piastres [$25].

Dixième classe, pour laquelle il sera payé quinze piastres [$15].

Onzième classe, pour laquelle il sera payé dix piastres [$10].

AMUSEMENTS.

Sec. 10. Que pour chaque exploitation de théâtre, théâtre d'opéra, amphithéâtre, académie de musique, la licence sera basée sur la quantité d'espace réservée aux spectateurs, calculée sur le nombre de places, ou sur l'espace ordinaire réservé aux places, comme suit, savoir:

Première classe, quand le nombre de places excède mille (1,000).

Deuxième classe, quand le nombre de places excède sept cent cinquante (750).

Troisième classe, quand le nombre de places excède cinq cents (500).

Quatrième classe, quand le nombre de places est de cinq cents (500) ou au-dessous de cinq cents (500).

Pourvu qu'aucune exploitation de cette classe ne soit licenciée pour moins de deux cent cinquante piastres ($250).

Pourvu que dans les villes ou bourgs de cet Etat, dont la population est au-dessous de vingt-cinq mille (25,000) et de plus de cinq mille (5,000) la licence soit basée sur la quantité d'espace réservée aux spectateurs, à calculer sur le nombre de places ou d'espaces ordinaires pour places, comme suit;

Première classe, quand le nombre de places dépasse cinq cents [500].

Seconde classe, quand le nombre de places est au-dessous de cinq cents [500].

La première classe, payera une licence annuelle de cent piastres [$100].

La seconde classe, payera une licence annuelle de soixante et quinze piastres, [$75].

Dans les villes ayant une population de cinq mille ou moins la licence sera de dix piastres [$10] pour chaque mille habitants; et pourvu, en outre, que pour tout établissement ou local où le concert, le clocheton, ou autre semblable danse de femme, ou spectacle à sensation ou exposition de statues sont exhibés, ou tout autre endroit arrangé pour des spectacles de théâtre, ou exécutions de concert, de musique, minstrel, danse, variétés, exhibitions, amusement ou montre, la licence sera de mille piastres dans les villes ayant une population de plus de vingt-cinq mille (25,000), et dans les villes et bourgs d'une population moindre, la licence sera de cinq cents piastres [$500], et rien dans ce paragraphe ne sera interprété comme licenciant ou permettant des spectacles prohibés par d'autres lois, ordonnances ou règlements de police.

Et que pour chaque exploitation de musée, ménagerie, cirque ou autre spectacle ambulant, exhibition ou représentation, la licence sera basée sur le nombre d'attachés, soit propriétaires, soit acteurs ou employés, comme suit, savoir:

Première classe, quand le nombre des dites personnes est au-dessus de cent [100].

Seconde classe, quand le nombre des dites personnes est au-dessus de soixante et quinze [75].

Troisième classe, quand le nombre des dites personnes est au-dessus de cinquante [50].

Quatrième classe, quand le nombre des dites personnes est au-dessus de trente [30].

Cinquième classe quand le nombre des dites personnes est au-dessus de vingt [20.]

Sixième classe, quand le nombre des dites personnes est au-dessus de dix [10.]

Septième classe, quand le nombre des dites personnes est au-dessus de cinq [5.]

Huitième classe, quand le nombre des dites personnes est au-dessus de quatre [4.]

Neuvième classe, quand le nombre des dites personnes est au-dessus de trois [3.]

Dixième classe, quand le nombre des dites personnes est au-dessus de deux [2.]

Onzième classe, quand le nombre des dites personnes est de deux ou moins [1.]

Que pour chaque salle où des bals ou des réunions, non mentionnés dans ce qui précède, ont lieu, la classification pour les licences sera comme dans la première partie de cette section; mais les prix seront seulement le dixième de ceux qui sont déterminés dans la section neuf [9]; pourvu que cela ne s'applique pas aux bals donnés par des réunions particulières ou pour des objets de charité.

MAISONS DE LOGEMENT ET PENSIONS.

Sec. 11. Que pour chaque hôtel ou maison de pension où le logement et la pension sont combinés, la licence sera basée sur le nombre de chambres garnies, comme suit, à savoir:

Première classe, établissement où il y a plus de trois cents chambres [300].

Seconde classe, où le nombre des chambres dépasse deux cent vingt-cinq [225].

Troisième classe, où le nombre des chambres dépasse cent cinquante [150].

Quatrième classe, où le nombre des chambres dépasse soixante-quinze [75].

Cinquième classe, où le nombre des chambres dépasse quarante-cinq [45].

Sixième classe, où le nombre des chambres dépasse trente [30].

Septième classe, où le nombre des chambres dépasse quinze [15].

Huitième classe, où le nombre des chambres dépasse douze [12].

Neuvième classe, où le nombre des chambres dépasse neuf [9].

Dixième classe, où le nombre des chambres dépasse six [6].

Onzième classe, où le nombre des chambres dépasse trois [3].

Pourvu que les maisons de pension en connexion avec les écoles ou les collèges ne payent aucune licence comme maisons de pension.

Pourvu qu'aucune licence ne soit requise quand le nombre des dites chambres est au-dessous de celui de la classe onze; que pour chaque maison garnie seulement, la licence sera estimée sur la même base que pour les hôtels et les maisons de pension; mais graduée à moitié prix. Que pour chaque restaurant, maison d'huîtres, confiserie, buvette, café, cabaret, salon de bière, maison de liqueur, estaminet, grog shop, jardin de bière, ou autres lieux où l'on vend directement ou indirectement ce qu'on y boit ou ce qu'on y mange, la licence sera basée sur la recette brute annuelle provenant de ces exploitations, comme suit, savoir:

Pourvu qu'aucune licence ne sort exigée pour vente de rafraîchissements pour des objets de charité ou de religion.

Première classe, quand ces recettes excèdent cinquante mille piastres [$50,000].

Seconde classe, quand ces recettes dépassent trente-sept mille cinq cents piastres [$37,500].

Troisième classe, quand ces recettes dépassent vingt-cinq mille piastres [$25,000].

Quatrième classe, quand ces recettes dépassent douze mille cinq cents piastres [$12,500].

Cinquième classe, quand ces recettes dépassent sept mille cinq cents piastres [$7,500].

Sixième classe, quand ces recettes dépassent cinq mille piastres [$5000].

Septième classe, quand ces recettes dépassent deux mille cinq cents piastres [$2500].

Huitième classe, quand ces recettes dépassent deux mille piastres [$2000].

Neuvième classe, quand ces recettes dépassent quinze cents piastres [$1500].

Dixième classe, quand ces recettes dépassent mille piastres [$1000].

Onzième classe, quand ces recettes sont de mille piastres ou de moins [$1000].

Pourvu que lorsqu'un genre d'affaires prévu dans cette section, est combiné avec un autre genre d'affaires prévu par la section dix [10] la même classification soit faite, comme cela est prescrit dans cette section, mais les prix de licence seront le double de ce qui est prescrit dans la section neuf [9].

PROFESSIONS ET OCCUPATIONS PERSONNELLES.

Sec. 12. Que les licences annuelles pour les genres d'affaires ci-après énumérées seront graduées en six classes comme suit, savoir:

Première classe, pour ce qui sera payé cinquante piastres ($50).

Deuxième classe, pour ce qui sera payé quarante piastres ($40).

Troisième classe, pour ce qui sera payé trente piastres ($30).

Quatrième classe, pour ce qui sera payé vingt piastres ($20).

Cinquième classe, pour ce qui sera payé dix piastres ($10).

Sixième classe, pour ce qui sera payé cinq piastres ($5).

Que pour chaque individu ou société exerçant et pratiquant les affaires du barreau, et la profession d'avocat, de médecin, d'éditeur, de dentiste, d'oculiste, de courtier d'argent, de billets, d'immeubles, de produits, de coton et de sucre, ou d'autres affaires, agences pour bateaux à vapeur, publications, fret, tickets, réclamations, droits de brevet ou autres affaires, transport, roulage, voitures, cabriolets, chevaux de louage, propriétaires ou fermiers de droits de péage, de ponts, de bacs, entrepreneurs de bâtisses, stevedores et autres artisans qui emploient des assistants, la licence pour les dites professions et occupations sera basée sur le montant annuel des recettes brutes, comme suit, savoir:

Première classe, quand les recettes excèdent dix mille piastres ($10,000).

Deuxième classe, quand les recettes excèdent huit mille piastres ($8,000).

Troisième classe, quand les recettes excèdent six mille piastres ($6,000).

Quatrième classe, quand les recettes excèdent quatre mille piastres ($4,000).

Cinquième classe, quand les recettes excèdent deux mille piastres ($2,000).

Sixième classe, quand les recettes sont de deux mille piastres [$2000] ou de moins. Et tous les agents voyageurs, d'autres Etats, offrant à vendre toutes sortes de marchandises quelles qu'elles soient, payeront une licence de vingt-cinq piastres par mois [$25].

Sec. 13. Que lorsque deux ou plusieurs genres d'affaires sont combinées, excepté les cas prévus par la présente loi, il y aura une licence séparée requise pour chaque genre d'affaires.

Sec. 14. Que les recettes annuelles, dépôts, ventes, primes auxquels il est référé dans cette loi comme base de licences, sont celles de l'année pour laquelle la licence est accordée. Le type régulateur pour leur estimation sera de prime abord celui de l'année précédente, si les affaires ont été conduites par les mêmes personnes ou par des personnes auxquelles on prétend succéder. Si la maison ou la compagnie est nouvelle, le montant des ventes brutes pour les premiers trois mois sera considéré comme la base, et ce montant quadruplé sera regardé comme l'estimation des recettes annuelles de ces branches d'affaires.

Sec. 15. Que cette estimation de prime abord de la base des licences soit rectifiée sur les résultats actuels des affaires, d'après le développement qu'ils auront eu, semi-annuellement, dans le cours de l'année pour laquelle la licence est émise.

Sec. 16.—Que la somme d'affaires de l'année précédente, comme aussi la position actuelle et le résultat des affaires de l'année courante, pour calculer et rectifier les licences, seront établis sur l'attestation avec serment des personnes intéressées ou de leur fondés de pouvoir dûment autorisés, quand ils seront appelés par le collecteur de taxe ou l'officier dont la tâche sera de délivrer les licenses; pourvu que si le dit officier n'est pas satisfait de la loyauté de la déclaration faite sous serment, il le contredira par un rule pris dans la cour de District de l'endroit, lequel rule sera jugé souverainement, qu'une réponse y ait été faite ou non. Dans l'instruction de ce rule les livres, entrées écrites et les mémorandums des dites personnes, maisons, compagnies, corporations ou parties, seront produits devant la cour et soumis à l'inspection et à l'examen de la cour, de l'officier qui a pris le rule et de tels experts qu'il pourra désigner ou que la cour pourra nommer. Pourvu que l'inspection ne soit pas interprétée comme donnant au défendeur le droit de présenter comme preuves les dits livres et documents, pas plus qu'il n'en eût le droit sans cette inspection. Pourvu qu'aucune rétribution ne soit allouée aux dits experts; pourvu aussi, que la licence soit délivrée ou rectifiée suivant la déclaration faite sous serment, nonobstant la perspective du sort réservé au rule, et la rectification finale sera faite suivant ce que la cour ordonnera.

Sec. 17. Que si une exploitation d'affaires est conduite sans licence dans les cas où il en faut une, l'officier dont le devoir est de délivrer des licences, prendra, sur motion à la cour de District, un rule contre les personnes conduisant cette exploitation, pour expliquer, le huitième jour sans compter les jours de fête légale, après la remise du rule, (avec un délai additionnel comme dans le cas des citations,) rule qui pourra être jugé, même en dehors du terme de la session et en chambres, pourquoi il ne serait pas donné aux dites parties l'ordre de cesser l'exploitation de ces affaires jusqu'après le moment où la licence sera obtenue; et dans le cas où le dit rule deviendrait absolu, toute violation de l'ordre de cour sera poursuivie et punie comme fait de mépris.

Sec. 18. Que si un collecteur de taxe ou un officier chargé de délivrer les licences d'Etat manque à son devoir et, par incompétence, négligence ou faute de sa part, ne force pas les personnes qui sont dans ce cas à se procurer les licences et à les rectifier, il sera responsable sur son cautionnement de tous les dommages qui pourront en résulter pour l'Etat.

Sec. 19. Il est décrété en outre etc, que les dites licences seront collectées de la manière établie par les lois existantes.

Sec. 20. Il est décrété en outre etc, qu'il sera alloué au collecteur de taxe une commission de deux et demi pour cent sur toutes les licences collectées et versées au trésor de l'Etat.

Sec. 21. Il est décrété en outre etc, que toutes les parties de lois en conflit avec la présente, sont rappelées, mais que toutes les autres parties de lois existantes sur le même sujet soient maintenues en vigueur et exécutées.

R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.

S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 avril 18 80.

LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:

WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Il y a des personnes dont l'haleine est nauséabonde quoiqu'elles se servent depuis 50 ans de toutes les eaux dentifrices connues, toutes celles qui depuis deux ou trois mois seulement se servent de l'EAU DE SUEZ, que leurs dents soient gâtées ou non, ont une haleine fraîche et suave.

Grand assortiment de « ouliers bas à l'Etoile Rouge.

Nouvelles Télégraphiques.

L'interpellation Clémenceau.

Paris, 29 mai.—La *République française* fait les observations suivantes au sujet de l'interpellation sur la démonstration communiste: "M Clémenceau excelle à consolider les gens qu'il veut démolir. La position de M. Andrieux avait été un peu ébranlée, mais il l'a maintenant raffermie."

L'élection de Lyon.

Londres, 29 mai.—M. Rochen, candidat des ouvriers à l'élection de Lyon, s'est retiré, mais il n'a pas, comme on le prédisait, engagé ses électeurs à rapporter leurs suffrages sur M. Blanqui.

M. de Lesseps en Angleterre.

Liverpool, 29 mai.—M. de Lesseps parlera lundi prochain devant les membres de la chambre de commerce de Liverpool, sur le projet du canal de Panama.

Vol de grand chemin.

Marseille, 29 mai. — La malle-poste faisant le service entre Salon et Saint-Martin-Decrau, a été arrêtée hier par des voleurs, qui ont assassiné le postillon et emporté 2,000 lettres.

Le tunnel du Saint-Gothard.

Londres, 29—On télégraphie de Genève au *Times*: "Une difficulté est survenue dans la construction du tunnel de Saint-Gothard, qui menace d'en retarder sérieusement l'achèvement. Dans la partie où la formation est de pierre blanche poreuse, la voûte s'est déjà partiellement écroulée deux ou trois fois, et il a fallu le plus grand soin et un travail constant pour empêcher l'écroulement entier de la voûte. On pensait toutefois qu'un mur de granit d'une épaisseur de six pieds supporterait la masse superposée de pierre blanche et tiendrait le tunnel ouvert constamment. Un mur de cette épaisseur vient d'être fini, mais il a commencé à s'écrouler, et les ingénieurs ne savent plus comment faire pour surmonter la difficulté. Dans l'opinion du géologiste du tunnel, elle ne peut être surmontée qu'en faisant une large courbe de manière à tourner la pierre blanche au lieu de la traverser. Cela entraînerait l'entière reconstruction de cette partie du tunnel, et dans ce cas le tunnel ne sera probablement pas prêt pour le trafic avant l'époque fixée pour l'achèvement des lignes d'approche, c'est-à-dire dans deux ans."

Le bureau de la chambre italienne.

Rome, 29 mai.—MM. Bignente et Varé, dissidents; Marroganate, constitutionnel, et Spantigati, ministériel, ont été élus vice-présidents au deuxième tour de scrutin. Un ministériel, un dissident et deux constitutionnels ont été élus secrétaires, et un constitutionnel et un ministériel questeurs. Dans ces élections la droite et les dissidents se sont coalisés et ont gagné douze voix sur les ministériels. M. Farini a accepté la présidence de la Chambre en disant qu'à raison de l'unanimité des suffrages il lui était impossible de refuser.

Le parti de la coalition en Espagne.

Londres, 29 mai—Le correspondant madrilène du *Daily News* télégraphie: "Le parti de la coalition a adopté le programme suivant; assimilation des délits de presse aux délits de droit commun, abolition des lois spéciales et des tribunaux spéciaux, réforme de l'administration civile et judiciaire, restitution aux conseils municipaux du droit d'élire leurs maires, révision de la législation électorale afin d'assurer une plus libre expression du suffrage national et l'exécution à Cuba des réformes économiques et sociales du général Martinez Campos."

Mort du comte Victor Zichy.

Londres, 29 mai—On télégraphie de Pesth au *Daily News* que le comte Victor Zichy est mort des suites des blessures reçues dans son duel avec le comte Stephen Karolyi.

CHRONIQUE DU JOUR.

Le roi de Grèce à Paris.

Paris, 29 mai—Le lion du jour dans cette ville est le jeune roi de Grèce. C'est la troisième fois qu'il vient ici. Il part pour Londres la semaine prochaine. De là il ira à Vienne, à Berlin et à Saint-Pétersbourg pour tâcher de hâter la solution de la question turco-grecque. Il est simple et charmant dans ses manières et parle l'anglais couramment.

Traversée de la Manche en ballon.

Quatre aéronautes français se préparent à aller de France en Angleterre en ballon au commencement de juin. La tentative a été souvent faite, mais elle n'a jamais réussi. Une commission scientifique, nommée par le gouvernement français, présidera au départ de Boulogne.

Les récoltes.

La sécheresse dans les départements commence à devenir alarmante. Il a plu hier dans cette ville.

Coquelin aîné et la Comédie-Française.

Londres, 29 mai—Le correspondant parisien du *Times* dit que le fameux comédien français, Coquelin aîné, a donné sa démission de sociétaire, sur le refus du comité directeur de lui accorder un congé de quinze jours pour remplir un engagement à Londres. La décision du comité a été confirmée par deux arbitres auxquels l'affaire avait été soumise. Le droit de M. Coquelin aîné à un congé n'est pas contesté, mais le moment a paru mal choisi. On espère encore qu'une rupture définitive sera évitée, mais la Comédie-Française est évidemment entrée dans une période d'ennuis depuis que des offres tentantes étrangères et la bonne opinion que les artistes ont d'eux-mêmes mettent en danger l'harmonieuse coopération qui existait jusqu'à présent.

Bandits à Paris.

Paris, 30 mai—Il y a ici en ce moment des bandits qui dévalisent les passants dans les rues, la nuit, avec toute la haute courtoisie de l'école de Claude Duval. L'autre soir, un jeune comte, attaché d'une ambassade étrangère, a été attaqué dans la rue de Boissy d'Anglas en revenant d'un bal. Les bandits lui ont pris 4,000 francs en billets de banque, mais lui ont rendu quelques papiers diplomatiques importants, ainsi qu'une décoration en diamant qu'ils avaient prise sur sa poitrine. "Vous voyez bien, lui ont-ils dit ensuite, que nous sommes de bons enfants." Bons enfants, soit, mais qu'on désire ne pas rencontrer après le coucher du soleil.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Duel entre MM. Rochefort et Koechlin.

Paris, 2 juin—Un duel sera lieu, jeudi, entre M. Koechlin et M. Rochefort à la suite de la lettre adressée par ce dernier, au préfet de police, Andrieux.

Incendie.

Dunkerke, 2 juin—Un grand incendie a eu lieu ici, hier, dans plusieurs magasins contenant du lin et du maïs. On estime la perte totale à un million de francs.

M. Léon Say au banquet du Lord-Maire de Londres.

Londres, 2.—M. Léon Say, ambassadeur de France à Londres, parlant du banquet donné par le Lord-maire aux juges hier soir, a dit qu'il considérait sa mission comme à peu près achevée, attendu qu'il était certain que les deux pays allaient renouveler les traités de 1860 dans des conditions plus libérales.

Mort de M. Alfred Leroux.

Paris, 2—M. Paul Augustin Alfred Leroux, homme d'Etat et ministre du dernier empire, est mort à l'âge de 65 ans.

Mort de M. Hippolyte Passy.

Paris, 2. —M. Hippolyte Philibert Passy, un vétéran de la politique française, et membre de l'institut, est mort.

Abolition de certaines contributions foncières en Pologne.—Gortschakoff n'est plus chancelier que de nom.

Londres, 2—La Gazette de St-James contient la dépêche suivante de Berlin: Le prince Gortschakoff est arrivé ici de St-Pétersbourg: Il paraît être en pleine décrépitude. A peine s'il peut marcher; il n'est plus chancelier que de nom. Il n'est même pas informé des affaires courantes de la Russie.

On affirme que le czar continue sa politique de conciliation avec les Polonais, et veut abolir la taxe véritablement oppressive qui frappe les propriétaires polonais.

Londres, 2.—Une dépêche de St. Pétersbourg dit: l'ancien gouverneur de Wilna a représenté au gouvernement qu'il était de bonne politique d'abolir les contributions spéciales levées sur les propriétés appartenant aux Polonais dans les provinces occidentales.

Traité entre l'Espagne et le Paraguay.

Madrid, 2 juin—Le gouvernement a autorisé ses représentants à Montevideo à signer un traité de paix et d'amitié entre l'Espagne et la république du Paraguay.

Effroyable famine dans le Kurdistan.

Londres, 2.—Un télégramme parlant de la famine du Kurdistan, de l'Arménie et de l'Ouest de la Perse, dit qu'il faut absolument procurer de la nourriture à 40,000 personnes pendant 2 mois, si l'on veut leur sauver la vie.

Le télégramme demande de l'argent pour acheter du grain qui est encore en magasin à Mosul. 138 personnes sont mortes de faim à Bashkaleh. 36 villages sont complètement dénués de toutes ressources. 107 personnes sont mortes de faim à Alashgeod.

Le gouvernement de l'Inde protège ses frontières du côté de la Birmanie.

Calcutta, 21—Quatre compagnies de troupes anglaises ont reçu ordre de se tenir prêtes à prendre position pour protéger la frontière de la Birmanie anglaise.

Election d'un membre libéral à la Chambre des Communes.

Londres, 2—Sir John Lubbeck, libéral, a été élu membre du Parlement pour représenter l'Université de Londres, à la place de l'honorable Robert Lowe, élevé à la pairie.

Le naufrage de l'Atalanta.

Londres, 2.—Le capitaine d'un navire arrivé à Queenstown de Demerara, rapporte que, le 30 avril, par 30 lat. nord, et 60 long. ouest, il a vu un radeau provenant d'un navire de guerre ou d'un vapeur de première classe. Deux jours plus tard, il a aperçu des cadavres vêtus de blanc.

Londres, 2. —Les journaux croient qu'il s'agit de l'Atalanta. L'Association de la Presse dit: un autre navire a vu le même radeau et deux cadavres portant l'uniforme de la marine.

La czarine en danger de mort.

Des avis de St. Pétersbourg, annoncent la mort prochaine de l'impératrice.

Le bill ecclésiastique au Reichstag.

Berlin, 2—Le comité chargé d'étudier le bill de l'église a rejeté le premier article à une majorité de 13 contre 8.

Départ de Bismarck pour Kissingen.

Londres 2—Le prince de Bismarck va partir prochainement pour Kissingen.

Préliminaires de la conférence européenne.

Londres, 2—Une dépêche de Berlin au Globe dit: Les préliminaires d'une conférence supplémentaire devant avoir lieu dans cette ville ont déjà été faites.

WASHINGTON.

CONGRES.

Sénat.

Sur motion de M. Ransom, et malgré les effort de M. Morgan pour obtenir la discussion des questions à l'ordre du jour, le sénat reprend la discussion du bill des rivières et ports.

M. Brown demande que l'on élève l'allocation pour le port de Savannah de $65,000 à $100,000. M. Kernan attaque le bill. M. Hill défend le bill et l'amendement. Il voudrait que l'on établit pour les bills une catégorie particulière, qu'ils fussent classés comme travaux publics nationaux; il voudrait en même temps que le président pût frapper de son veto une allocation particulière sans rejeter à la fois tout un bill.

M. Maxey craint que tous ces amendements ne chargent pas trop le budget. Il demande que les sénateurs de la Géorgie se contentassent pour le moment de ce qu'ils ont obtenu, le reste leur viendra plus tard.

L'amendement de M. Brown est rejeté.

L'allocation demandée était, paraît-il, regardée comme nécessaire, mais son adoption eut provoqué d'autres amendements aussi légitimes.

Le bill se serait trouvé ainsi trop chargé et eut pu être rejeté.

M. Morgan présente un amendement stipulant que toutes les allocations de la première section ne dépasseront pas $5,015,000, laquelle somme sera distribuée selon les besoins divers par le secrétaire de la guerre.

M. Bayard demande que la somme soit élevée à $6,500,000. Son amendement est rejeté ainsi que celui de M. Morgan.

Le Sénat adopte ensuite le bill entier.

Le président intérimaire présente une communication du secrétaire du trésor demandant une allocation de $150,000 pour établir des phares pour le fleuve Mississipi et les rivières Missouri et Ohio, au lieu de $130,000 comme il a été demandé primitivement. Référé.

Le Sénat s'ajourne.

Chambre.

La Chambre en comité général, discute le bill d'allocation pour couvrir les déficits. Il s'agit de l'allocation de $20,000 pour permettre au secrétaire du trésor de se procurer des voutes pour la monnaie métallique d'argent.

Un substitut avait été présenté hier par M. Bland, et avait été amendé luimême par M. Harris, ordonnant au secrétaire du trésor de payer en dollars d'argent standard toutes les sommes allouées par ladite loi et allouant $10,000 pour l'emmagasinage de l'argent, et ordonnant en même temps que les salaires des membres du Congrès fussent payés en ces mêmes dollars d'argent.

M. Townsend, à son tour, demande que tous les salaires des officiers fédéraux soient payés de même—rejeté.

Un grand nombre d'amendements sont présentés et rejetés de même. Le substitut de M. Bland est enfin adopté.

Le substitut de M. Warner stipulant que $20,000 seront alloués au secrétaire du trésor afin de construire de nouvelles voûtes pour la monnaie métallique et les lingots, est adopté.

M. Chittenden remarque que l'or au Trésor a diminué de $15,000,000 parce qu'il est plus apprécié que l'argent, et pour la même raison il pourrait être exporté en grande quantité.

M. Brickner répond que ce danger est chimérique pour le moment.

$20,000 sont alloués pour cartes géographiques et arpentages; $7,500 pour poursuivre ceux qui violent les lois du revenu.

M. Page demande $7000 pour payer les services des marshals aux dernières élections de la Californie—rejeté.

Après le vote de deux ou trois allocations, le bill est adopté et la Chambre s'ajourne.

La nomination de M. Maynard ratifiée par le Sénat.

Le Sénat a confirmé la nomination de M. Horace Maynard comme maître-général des postes à la place de M. David Key.

Encore Whittaker.

Poughkeepsie, N. Y. 2 – Le lieut. Knight, conseil de Whittaker, dit qu'il continue ses travaux et qu'il réussira à ses examens. Il n'est faible qu'en philosophie.

Comités.

Il a été question au comité de la Chambre de fixer l'ajournement au 10 juin, ou tout au moins avant le 15.

Dépêches de la Compagnie de l'Union de l'Ouest.

Chicago, 2.—Sur motion de Hale, du Maine, l'appel du rôle des Etats est fait, afin de nommer des comités sur les résolutions, sur les certificats, etc.

Chicago, 2.—Le président temporaire Hoar prononce un discours devant la convention.

Chicago, 2.—La convention est appelée à l'ordre à 1 heure.

Description de la salle.

Chicago, 2, 11 h. 45. —L'édifice de l'Exposition, où se réunit la convention nationale républicaine, offre un coup d'œil saisissant.

Situé sur les bords du lac à une petite distance du centre de la ville, il ne faut qu'une marche de quelques minutes des grands Hôtels ou loge la foule des étrangers pour y arriver.

Du haut de la plateforme, la salle a l'aspect d'un immense tunnel avec des sièges s'élevant depuis le tablier jusqu'à mi-voûte. Ces sièges se font face les uns aux autres, la plateforme occupe le côté sud, directement au-dessous est la place réservée pour les membres des comités, pour les invités, les rapporteurs, les correspondants de la presse que l'on compte ici par centaines. La voute, les parties latérales, tous les points de la salle qui se prêtent à une direction quelconque, sont garnis de drapeaux, de bannières.

A l'extrémité nord se trouve une grande toile représentant Abraham Lincoln; au centre se développe une large bande où l'on lit cette devise célèbre: "Le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ne disparaîtra pas de la face de la terre."

Vers le centre est exposée une toile plus vaste encore représentant Washington; et, vers le sud, au-dessous de la coupe, est un buste gigantesque du sénateur Chandler. Les sièges des différentes délégations sont indiqués par des écussons portant les noms des Etats ou des Territoires.

La salle est en ce moment aux deux tiers pleine, et à mesure que les personnages éminents entrent, ils sont accueillis par des applaudissements. Des bandes de musique jouent des airs nationaux.

A 12 heures 30, les délégations sont presque toutes à leurs places, mais les galeries se remplissent lentement. Rien n'indique que la Convention va être appelée à l'ordre.

Ouverture de la convention. —Le président temporaire Hoar.

Chicago, 2—A 1 h. 5 minutes, M. Cameron, président du comité national républicain appelle la convention à l'ordre. Le Rév. Dr Kittridge, de Chicago, fait la prière d'ouverture.

A la requête de M. Cameron, le secrétaire Keogh lit l'appel de la convention.

M. Cameron fait une courte allocution dans laquelle il parle de l'amertume qui a annoncé les préliminaires de la réunion.

Cette amertume, espère-t-il, va disparaître et va faire place à la ferme détermination de choisir le candidat qui paraît avoir le plus de chance de succès, de celui qui doit imposer le plus de respect au monde civilisé. Il demande l'harmonie et l'unité d'action.

En concluant, il annonce qu'il a été requis par le comité de présenter comme président temporaire l'Hon. Hoar, du Massachusetts. [Applaudissements].

La nomination est faite à l'unanimité. MM. Davis, Texas, Frye, Maine, et Racom, Illinois, sont nommés pour former le comité chargé de conduire M. Hoar au fauteuil.

M. Hoar, en prenant son siège fait une longue allocution. La convention a pour devoir de nommer l'homme que le peuple doit acclamer comme président. Il rappelle le choix fait, il y a 20 ans, de Lincoln. (Applaudissements).

Lincoln n'est plus; mais son associé sur le ticket, l'honorable Hamlin est encore vivant, plein de vigueur et remplissant patriotiquement ses devoirs envers le pays et le parti. [Applaudissements.]

M. Hoar passe en revue toute l'histoire de la dernière guerre, avec les conséquences politiques qu'elle a entraînées après elle; il indique la politique du parti démocrate qui est aujourd'hui guidé par les chefs de la rébellion.

C'est un parti de fraude, d'oppression et d'injustice. Dans le Maine, il a essayé de voler les votes de tout un Etat. (Applaudissements.)

Le parti républicain, au contraire, représente la défaite de la rébellion, l'affranchissement des esclaves, le rétablissement d'une véritable et honnête monnaie métallique, et son drapeau est partout respecté.

En conclusion, M. Hoar promet de remplir les devoirs de président honnêtement et avec impartialité.

Protestation de 23 délégués de la Pensylvanie contre la candidature de Grant.

Chicago, 2.—Le manifeste suivant a été publié ce matin:

Nous soussignés, délégués de la Pensylvanie à la convention nationale, sachant que la masse des républicains de cet Etat s'est opposée à la candidature du général Grant, comme Président, n'ayant d'autre but que d'aider au succès du parti et de représenter honnêtement les idées de nos constituants, nous nous engageons à voter contre sa nomination.

Signé par 23 délégués.

Les sénateurs Wagner, West, Robertson et autres délégués de New-York, qui ont protesté contre la nomination de Grant, reçoivent un grand nombre d'adhésions de leurs constituants.

Candidature à la vice-présidence du sénateur Bruce. de couleur.

Le sénateur Bruce, de couleur, a été l'objet de plusieurs ovations de la part de ses amis de couleur qui l'ont félicité de sa candidature à la Vice-Présidence. Après une courte réponse de Bruce, Geo. Williams, de Cincinnati, Ohio, a fait en son nom un long discours où il a fait valoir le talent et le zèle déployés par Bruce comme représentant de la race de couleur au Sénat.

Les délégués de couleur semblent déterminés à présenter la candidature de Bruce à la vice-présidence.

Le comité national a décidé hier, qu'aucune des deux délégations de la Louisiane ne serait admise à l'organisation provisoire de la convention.

Les partisans de Grant disent hautement qu'ils doivent emporter la nomination de Grant au premier scrutin.

S'ils n'y réussissent pas, ils travailleront à enlever le deuxième scrutin.

En cas d'insuccès, les grantistes rejetteront leurs votes, au nombre de 300 à 325, sur le nom de Edmunds. Cet appoint, dit-on, assurerait en ce cas sa nomination.

Les grantistes disent qu'ils sont assurés de 400 voix.

Caucus des grantistes et des partisans de Blaine.

Le caucus des grantistes a duré jusqu'à minuit.

M. Conkling a parlé longuement en faveur de cette candidature et a dit qu'il fallait voter hardiment en faveur de Grant, sans se laisser effrayer par les clameurs de ceux qui se sont inféodés à d'autres candidatures. Il faut, a-t-il dit, que Grant soit choisi.

Les partisans de Blaine ont aussi tenu un caucus. Ils réclament 300 voix au premier scrutin avec l'espoir d'enlever d'autres votes.

L'ex-secrétaire Boutwell a reconnu aujourd'hui qu'il manquait une quarantaine de voix à Grant pour assurer son succès.

Sont nommés secrétaires provisoires, MM. J. Roberts, Ill., McGee, Penn; Ch Cleoby, Ala, Broadwell, Mo. sont nommés commis; Eugène Davis, N. Y., sténographe officiel.

M. Hale demande que l'on fasse l'appel du rôle des Etats, et que le président de chaque délégation donne le nombre de sa délégation qui doit faire partie de chaque comité, dans l'ordre suivant:

Comités d'organisation permanente, organisation, des certificats d'élection, des résolutions; adopté.

On procède à la formation des comités. Le nom de M. Garfield est accueilli par des applaudissements.

—L'Utah est exclu du rôle des Etats et Territoires. M. Frye demande qu'il soit admis.

M. Conkling se lève et est accueilli par des applaudissements. Il dit que le rôle des travaux de la Convention a été réglé d'avance par le Comité National. Il y a contestation dans l'Utah, dans la Louisiane; en conséquence, on les a mis de côté.

M. Frye dit que le comité a décidé que l'Utah serait admis. (Applaudissements).

Le secrétaire du Comité dit que l'Utah a été exclu par erreur. (Nouveaux applaudissements.)

S'il y a eu erreur, dit M. Conkling, il faut la réparer.

M. McCormick, Arizona, demande l'appel des Etats et des territoires pour la présentation des lettres de créance à l'appel de l'Alabama et de l'Arkansas, une contestation est annoncée. M. Henderson dit qu'il y a contestation dans 10 districts de l'Illinois. (Applaudissements dans les galeries).

M. Warmoth donne aussi avis d'une contestation en Louisiane.

M. Logan demande que 500 billets d'admission soient accordés à l'association des vétérans. Chaque convention nationale a agi de la sorte.

Ce n'est pas un motif personnel qui le pousse à faire cette demande, car chaque candidat a des vétérans en sa faveur. Il est bon que les vétérans puissent applaudir le nom de l'homme, quel qu'il soit, qui sera nommé par la Convention. [Applaudissements]—Adopté.

M. Conkling dit que les comités ne pourront pas faire leur rapport ce soir, qu'une séance du soir est par conséquent inutile, il demande donc l'ajournement à demain à 11 heures du matin. Adopté. La convention s'ajourne à 3 heures de l'après-midi.

Les comités.

Chicago, 2—Le comité des lettres de créance a nommé pour son président M. Conger. On croit que la séance du soir de ce comité sera orageuse.

Le comité sur les règlements et l'ordre des travaux a nommé président M. Garfield.

Le comité sur les résolutions a pour président M. E. Pierrepont de New-York. Le comité a entendu les délégués de la convention en faveur du suffrage des femmes.

Le comité des lettres de créance a entendu la contestation de l'Alabama et a admis James Rapier à une majorité de 31 contre 12. Ce vote est une première indication de la force relative des deux partis dans ce comité.

Convention démocratique d'Etat.

Montgomery, 2—La convention démocratique s'est réunie aujourd'hui et a nommé R. W. Cobb, candidat à la place de gouverneur, Sérews, secrétaire d'Etat, et Tompkins, avocat-général.

Grèves.

New-York, 2.—Une dépêche de Pittsburg dit que les forges de l'Ouest de la Pensylvanie se sont fermées, par suite de la grève des ouvriers. Les patrons ayant refusé l'augmentation demandée. On estime à 25,000 le nombre des ouvriers sans travail.

Divers.

Vicksburg, 2.—A Vicksburg a été élu aujourd'hui maire M. Berchett-Marshal, Greene. Il y a un alderman ainsi qu'un directeur des écoles de couleur.

Le chemin de fer Georgia Central a déclaré un dividende semi-annuel de 3 pour cent.

New-York, 2.—La réunion annuelle de l'Association médicale américaine a eu lieu aujourd'hui.

Buffalo, 2.—La convention des brasseurs a élu pour président Alb. Siegel.

Marchés étrangers.

Liverpool, 2, 1:30 p.m. —Coton—Uplands, Low Middling classe, livraison en juin 6 19;32d, septembre et octobre 6 17;32d.

Liverpool, 2 juin, midi—Coton ferme, Middling uplands 6 5;16, Middling Orléans 6 11;16. Recettes 8,600 balles, balles de coton américain. Ventes 10 000 pour la spéculation et l'exportation 2,000 balles.

Futurs fermes—Uplands Low Middling classe, livraison en juin 6 5;16d, juin et juillet 6 19;32d, juillet et août 6 11;32d, août et septembre 6 5;16d, septembre et octobre 6 9;32d.

Londres, 2, midi—Consols au comptant 98 3;16, à terme 98 7;16. Erie 31.

Paris, 2, 2:30 p.m.—Rentes 85fr. 85c.

Havane 1—Or espagnol 230 à 230 1;4, change actif et ferme, sur les Etats Unis, 60 jours, or 3 3;4 à 4 1;4 pour cent de prime courte échéance de 5 à 5 1;4 pour cent de prime, sur Londres 15 1;4 à 15 3;4 pour cent de prime, sur Paris 1 1;2 pour cent de prime.

Havane, 1 juin—Sucre—Le marché a été calme pendant la semaine et les prix ont fléchi. Nos 10 à 12 D. S. 8 à 8 3;4 réaux. or, par arrobe. Nos 15 à 20 D. S. 9 1;2 10 1;4 réaux, sucre de mélasse, Nos 7 à 10 6 7;8 à 7 1;4 réaux; sucre de muscovado commun à fair 6 3;4 à 7 1;4 réaux; sucre centrifuge polarisant 96 degrés, en barils et boucauts, 8 1;2 à 8 7;8 réaux.

Liverpool, 2, 2.30 P. M.—Coton, Uplands low middling classe, livraison en juin et juillet 6 9;16d, juillet et août 6 9;16d, août et septembre 6 19;32d, septembre et octobre 6 1;2d, octobre et novembre 6 1;4d.

Londres, 2, 4 p. m.—Consols au comptant 98 5;16; à terme, 98 7;16d. Erie 31 1;8.

Liverpool, 2, 5.15 p. m.—Ventes de coton américain 8250 balles. Uplands Low Middling classe, livraison septembre et octobre 6 15;32d, novembre et décembre 6 3;16d décembre et janvier 6 3;16 à 6 15;32d, janvier et février 6 5;16d. Futurs calmes à la clôture.

ARGENT, STOCK, &c.

New York, 2 juin, soir. — Argent 3 à 4, change 4.86 1;4; gouvernements calmes et fermes; nouveaux 5 à 1.03, 4 1;2 à 1,09 1;3, 4 à 1,08 1;4, bons d'Etat nominaux.

New York, 2—Balance à la sous-trésorerie:

Espèces	$ 91,166,844
Papier-monnaie	6,145,838

PASSES.

Port Eads, 2 6 P. M.—Vent d'ouest, léger. Arrivé, la barque autrichienne Phison, 45 jours du Havre.

Partis les steamships St-Louis pour Liverpool, New Orleans pour New York, le navire Lydia Holfeld pour Liverpool.

FLEUVE ET RIVIERES.

Memphis, Tenn., 2—Le fleuve a baissé de 7 pouces

Parti: W. P. Halliday, Golden Crown et Port Eads et barges, pour la Nile-Orléans.

Cincinnati, 2—La rivière a 11 pieds 3 pouces et monte. Temps clair et frais.

Louisville, 2—La rivière a 6 pieds 10 pouces et baisse; temps clair et froid.

Pittsburg, 2—La rivière a 4 pieds 5 pouces et baisse. Temps clair et froid.

Cairo, 2—Le fleuve a 21 pieds 8 pouces et monte. Temps clair et frais. Arrivé, Guiding Star, de la Nile-Orléans.

Evansville, 2—La rivière a 11 pieds 6 pouces et monte. Temps clair et doux.

St-Louis, 2—Le fleuve a 17 pieds 7 pouces et monte. Temps clair et agréable. Arrivé, Grand Lake et barges, de la Nouvelle-Orléans.

Parti, Scudder, de la N. O.

HOSTETTER'S CELEBRATED

STOMACH BITTERS

Fortifiez le Système

Et vous êtes armé contre la maladie.

Le meilleur tonique dans ce but est l'amer connu sous le nom de "Hostetter's Stomach Bitters", qui rend la digestion facile et complète, prévient la bile, tient l'intestin en état. Les effets en sont si bienfaisants que non seulement le corps en est fortifié et réglé, mais l'esprit adouci de toute défaillance.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands. 15 mai D. Mar. J. vdec

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 2 juin, 1880.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges	Balances
29 mai	777,137 29	117,984 21
31 mai	832,096 13	102,943 [illegible]
1 juin	1,347,172 70	167,012 83
2 juin	1,355,042 74	192,834 76
Jusqu'ici cette semaine	4,304,656 66	583,776 66
Même temps la semaine dern.	4,475,216 96	550,084 28
Total la semaine dernière	6,327,290 42	788,166 56
Total la semaine précédente	6,625,978 [illegible]	814,182 56

LE MARCHE MONETAIRE est très serré. Les taux d'escompte par an sont comme suit: Papier de commerce exceptionnel. 8 pour cent

do A1	8 à	—
do seconde classe		nominal
Prêts sur garanties collatérales	6 à 8	pour cent
Hypothèques A1	8	—
do seconde classe		nominal

ARGENT—

a Argent américain (étalon)		99¼ à 100
a do (trade dollar)		94 à 95
a Dollar mexicain		à 89½
Doublons espagnols et Patriot		$15 50 à —
a Argent en lingot (N. Orléans)		$1 14 à 1 10
a do (Londres)		52⅛

a En monnaie courante. c L'once en monnaie courante.

LE CHANGE étranger est ferme.

LE STERLING est sans variation.

LES FRANCS sont fermes.

c Connaissement de navire et A1 clear	484	à 485
c Traites de banque (commerciale)	486½	à 487
do (sommes faibles)	—	à 487½
c Soixante jours		
Banquier		486½
à vue		488½
e Francs de commerce		525
e Traites de banque, acceptées	—	à 517½
e Soixante jours		

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme.

Nous cotons comme suit:

BULLETIN COMMERCIAL.

Les banquiers tirent des chèques à .... $2,50 de prime par $1,000

Les banquiers tirent des chèques à .... $3,50 " "

Traites de commerce à $1 de prime par $1000

LES ACTIONS montrent peu d'animation.

CONSOLIDES DE L'ETAT ET BONS A PRIME.—Le tableau ci-après indique le cours des Consolidés à la Bourse dans les Consolidés de l'Etat et les Bons à prime, tous deux montrent une petite variation

Aujourd'hui	Consolidés de l'Etat offre.	demande.	Bons à prime offre.	demande.
10 A. M.	47⅜	47½	33	33¼
12 M.	47⅜	47¼	33	33¾
Clôture 2 P. M.	47	47¼	33	33¼
Clôture d'hier	47	46¾	33	33¼

VALEURS DIVERSES—Voici les dernières cotes courantes recueillies de diverses sources authentiques:

	offre.	dem.
1re hypothèque du Jackson R. R.	110¼	111
2d do coupon	110	114
2d do dette	—	114
Petits Consolidés de l'Etat	46	46½
Bons à prime tirés	124	130
Privilèges sur les Bons à prime	¾ 0¾0	à 0¾0
Bons consolidés de la ville	36½	43
Coupons de la ville à moitié payés	—	56
Scrip de la ville	41	46
Cts des écoles de la ville	—	32
Certificats de police	—	30
Mandats de levée	71	72½
Mandats d'Etat	71⅝	72½
Cts d'intérêt de janvier sur les Bons de l'Etat	40	51
hypot. du N. O. City R. R.	103⅞	104⅞
hypothèque des Waterwork	108	—
U. S. 4 pour cent	108	—
do New York	108⅞	—
do Londres	1.04	—

VENTES A LA BOURSE DE LA VILLE ORLEANS

Bureau à 10 A. M.

6 actions du Louisiana Oil Co.	100
20 actions de la compagnie des waterworks	$42 25
10,000 Consolidés de l'Etat	47¼
10 000 Bons à prime	33
15,000 do	33¼
5,000 do	33¼
5,000 do	33¼
5,000 do	33¼
10,000 do	33
5,000 do	33¾
5,000 do	33¼
25,000 do	33¼
10,000 do	33⅜
1,000 do	33¼
5,000 do	33
5,000 do ....[V jusq. tirage juil.]	33

Bureau à 12.

10,000 Consolidés de l'Etat	47¼
5,000 do	47¼
5,000 do [V 90]	47¼
15,000 Bons à Prime	33¼
8,000 do	33¼
20,000 do	33¼
5,000 do	33¼
10,000 do [V jusq. tirage de juil.]	33½

Bureau à 2 P. M.

10,000 Bons à prime	33½
25,000 do	33¼

Mercredi soir, 2 juin 1880.

COTON—Les ventes aujourd'hui embrassent 2700 balles à des prix n'exigeant aucun changement dans nos cotes.

Nous donnons avant les chiffres et le rapport de l'Exchange comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Ex.
Inferior	6 @ 7¼	nom
Low ordinary	8 @ 8¼	8¼
Ordinary	8⅝ @ 8⅞	8⅝
Strict ordinary	9 @ 9¼	—
Good ordinary	9⅝ @ 10	9⅝
Strict good ordinary	10⅛ @ 10⅜	—
Low middling	10⅝ @ 10⅞	10⅝
Strict Low middling	10 @ 11¼	—
Middling	11⅛ @ 11⅜	11⅜
Strict middling	11⅝ @ 11⅞	—
Good middling	11⅞ @ 12	12
Middling fair	12⅛ @ 12½	12½
Fair	— @ 13	—

Aujourd'hui à midi le middling était coté: à Galveston à 10⅞; à Mobile à 11; à Savannah à 11 1;16; à Charleston à 11⅛; à Wilmington à 11; à Norfolk à 11⅛; à Baltimore à 11⅛; à New York à 11; à Boston à 11⅝; à Memphis à —; à Augusta à 10⅞, à Philadelphie à 11⅝; à Cincinnati à 11⅛ et à St-Louis à 11.

L'Exchange rapporte: Ventes 2700 balles.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

	Balles
Stock en main le 1er septembre 1879	4,866
Arrivé depuis le dernier état	204
Précédemment	1,668,671 / 1,668,875
Total	1,673,470
Exporté aujourd'hui	2,100
Exporté précédem.	1,549,829 / 1,551,929
Stock en main, etc	121,541
Stock [même temps l'année dernière]	48,442

Reçu depuis hier soir 204 balles contre 2584 mercredi dernier et 427 l'année dernière.

TABAC—Nous n'avons pas entendu parler de transaction aujourd'hui.

Les Cutting grades sont cotés à 4½ à 5½ et pour lugs et 7 à 12 et 13¢ à 15¢ pour leaf. Pour les autres qualités.

Nous cotons comme suit:

Low lugs	3½ @ 4
Medium	4¼ @ 4½
Good et Fine	4⅝ @ 5
Low leaf	5 @ 5½
Medium	6½ @ 7½
Good et Fine	7½ @ 9¼
Sélections	9 @ 10

Reçu depuis hier soir, 15 boucauts; exporté 1418 boucauts.

Stock en main d'après notre compte courant

SUCRE Reçu ce matin 99 boucauts. Exporté 29 boucauts et 59 barils. Calme mais ferme aux prix antérieurs.

Nous cotons:

	la livre
Good Common	7 @ 7⅛
Fair	@ 7½
Good fair	@ 7⅝
Fully fair	@ 7¾
Prime	@ 7⅞
Strictly prime	@ 8
Choice	@ 8
Seconds	7 @ 8¼
Jaune clarifié	@ 8¼
Off white clarified	8¾ @ 8⅞
Choice white clarified	9 @ 9⅛

MELASSE—Reçu ce matin 40 barils. Très calme.

Nous cotons:

	le gallon
Inferior	@ 15
Common	@ 25

FARINE—Reçu ce matin 1990 barils. Les bonnes qualités sont calmes mais fermes; les basses qualités sont abondantes et calmes; vendu 1230 barils dont 40 à $5, 25 à $5.40, 60 et 100 à $5.50, 100 et 125 à $5.65, 100 à $5.70, 200 à $5.90, 25 patent à $6.50, 90, 200 et 300 à des conditions particulières.

Vendu 100 demi-barils à $2,86.

Nous cotons:

	le baril
Fine	2.50 @ 2.90
Superfine	3.00 @ 3.25
Single extra	3.50 @ 3.75
Double extra	4.00 @ 4.25
Treble extra	5.50 @ 5.75
Family	5.00 @ 5.25
Choix	5.25 @ 5.50
Fancy	5.65 @ 5.87½
Patent	6 00 @ 7.25

Aux marchands et grocers 50c de plus.

VIANDES SALEES SECHES—Les épaules sont en faible approvisionnement. Nous les cotons loose 4⅛c, packed à 4⅛c sur place, et 4⅜c à arriver, clear rib sides à 7c, clear sides à 6⅝c.

Au détail épaules à 4⅜c, clear rib sides à 6⅝, clear sides à 7c.

BŒUF—Le bœuf se vend western à $10 le baril, et $5,75 le demi-baril. Fulton Market à $7.75 à $8 le demi baril.

JAMBON—Rare et en demande. Le choice sugar cured canvassed small size est coté à 11 à 11⅛c, medium average à 10⅛ à 10⅜c, large size à 10.

GRAISSE—Nous cotons packers en tierçons à 7⅛c, refined à 7⅜c, en barillets à 7⅝ à 7⅞c, en baquets à 8⅛c.

Au détail il faut payer ⅛c de plus.

BACON—Faible approvisionnement. Nous cotons les épaules à 5 à 5⅛c, clear rib sides à 7 à 7⅛c, clear sides à 7⅜c.

Au détail épaules à 5⅜c, clear rib sides à 7⅜c, clear sides à 7⅝c. Les épaules sugar cured uncanvassed sont en demande à 6c; les épaules canvassed sont calmes.

BREAKFAST BACON—Rare, en demande et se vend à 9c la livre.

PORC —Faible approvisionnement et bonne demande à $11,25 à $11,30 le baril; au détail à $11.75.

COW PEAS—En meilleure demande et se vendent pour la campagne à 55 à 65c les mêlés, et 70 à 75c les clay. Le marché est dépourvu de whippoorwill.

WHISKEY—Nous cotons le whiskey de l'ouest supérieur à $1,04 le gallon, le rectifié de l'ouest ordinaire à $1.05, choix à $1.10, Bourbon pur à $1.25 à $1.40, straight $1.65 à $3.50.

MAIS—Bon approvisionnement et calme: vendu 1950 sacs dont 300 blanc et 300 jaune mêlé à 51c, 300 et 700 blanc à 52c et 350 jaune à 53c le boisseau.

MAIS EN GRENIER — Exporté hier 35,000 boisseaux. Il n'y a pas de stock sur place. Le mêlé se vend à arriver à 44c, le blanc à 46c le boisseau.

BLE—Il n'y en a pas sur place. Le red winter No 2 se vend à arriver à $1,20 le boisseau.

AVOINE—Il n'y en a plus au landing. Bonne demande. Vendu 500 sacs à 42c, 200 et 350 à 44c le boisseau.

SON Bon approvisionnement. Vendu 150 sacs à 90c les 100 livres.

FOIN—Très calme: nous cotons non inspecté $14, choice à $20 le tonneau.

MOUSSE—Nous cotons la mousse noire à 1⅝ à 2c la livre, la mêlée à 2⅛ à 3c, la noire à 3⅛ à 4c.

VOLAILLES—Nous cotons:

	la douz.
Grosses volailles de l'ouest	$ —@$ 5.00
Poulets	2.50 @ 3.50
Canards	2.50 @ 3.50
Oies	4.00 @ 5.00
Dindes	12.00 @ 15.00
Grosses volailles de la Louisiane	— @ —
Poulets	2.50 @ 3.50
Canards	3 00 @ 3.50
Oies	4.00 @ 4.50
Dindes	10.00 @ 12.00

ŒUFS—Nous cotons les œufs de l'ouest à 17c la douzaine, ceux de la Louisiane à 12 à 14c.

POMMES DE TERRE—Nous cotons les pommes de terre de l'ouest à $1; les pommes de terre de la Louisiane à $2,25 à $2,75, les oignons de la Louisiane à $2.50 à $3,75; il n'y a pas de pommes sur le marché; les choux de la Louisiane à $10 à $18 les 100 têtes; la choucroute est rare et la dernière vente s'est faite à $30 le baril.

BEURRE—Nous cotons: western creamery fancy 25c, do choice 21 à 23c, de prime 20c, western dairy choice 18 à 19c, de prime 16 à 17, do good 15c, low grades 10 à 11c la livre.

CAFE—Marché calme. Stock en premières mains à la Nlle-Orléans 11,(?) sacs, à Galveston 3400, à Baltimore 35,056 et à New York 177,410 en secondes mains à la Nlle-Orléans 16,000, à Mobile 1500, à Baltimore 45,000, à New York 106,855. Délivré la semaine dernière sur notre place 3100 sacs, à Baltimore à 9,747, à New York 19,490.

Nous cotons pour les cargaisons

	la livre
Ordinaire	12½ @ 13
Fair	14⅛ @ 14½
Good	14⅝ @ 15
Prime	15⅛ @ 15½

Pour le détail:

Ordinaire	13⅛ @ 13½
Fair	13⅞ @ 14⅛
Good	15 @ 15¼
Prime	15½ @ 15⅞

Nous sommes redevables à M. E. Cottrau pour les télégrammes suivants de Rio de Janeiro en date du 29 mai et de New York du 1er juin 1880. Reçu 28,000 sacs. Achats pour l'Europe 2,000, pour les Etats-Unis 4,000, prix nom., stock 170,000 sacs. change 21⅛d. moyenne de la recette quotidienne 4,000 sacs.

RIZ—Calme et nominal.

Nous cotons:

	la livre
Clean No. 2	4⅛ @ 4⅜
Common	5 @ 5⅛
Ordinary	5⅜ @ 5⅝
Fair	@ 6⅛
Good	@ 6⅜
Prime	@ 6⅝

SEL—Nous cotons: $1.02½ à $1.05 le sac pour le coarse, $1,40 à $1,45 le fine, Turks Island 20 à 25c, sel de table en poches 3 à 7c pièce, selon la grandeur.

PEAUX. Aux abattoirs:

Steer hides, 70 livres et au-dessus	8	@	8½
do au-dessous de 70 livres	6½	@	7
Kips, 14 à 30 lbs	9	@	9½
Peaux de veaux, pièce	75	@	81
Green salted de la campagne, par lb	8	@	8½
Dry Flint	14	@	14½
Dry Salted	12	@	12½
Dry Salted sous embargo		2/3 du prix	—
SUIF—			
Prime City rendered par lb	—	@	6½
Country	"	@	5½

CUIRS—

Cuirs de bœuf, pièce	—	@ 2
do vaches	—	@ 2

CIRE D'ABEILLE—

Prime Jaune, par lb	19	@ 20

LAINE—

Lake	par lb	20 @ 30
Louisiana	"	26 @ 27
Burry	"	16 @ 19

DOUVES EN CHENE—Nous cotons: Extra pipe 60 pces $165@$170, extra pipe 56 pces $150 @$160, light pipe 56 à 60 pces $110@$115; extra boucauts 48 pces $120@$130; extra claret $110@$115. Les douves No 1, en chalands, $115@$120, pour les inférieures, les prix varient suivant leur qualité.

CHARBON—Le Pittsburg se vend aux bateaux à 50c la boîte; en gros à 25c le baril, au détail à 60c le baril et 75 le boucaut. Le St-Bernard en détail à 50c le baril, aux bateaux à 35c la boîte et en gros à 30c le baril. Le charbon Alabama Pratt à $5,50 le tonneau de 2000 livres, aux bateaux à 50c le baril. Le Nelson à $5,50 le tonneau de 2000 livres. Au détail à 55c le baril. Le Monevalle à $7,50 le tonneau de 2000 livres. Au détail à 75c le baril.

Marché aux Bestiaux.

Opérations depuis samedi.

	Arrivé.	Vendu.	Stock.
Bœufs du Texas	436	616	179
Veaux	367	320	72
Cochons	15	119	39
Moutons	264	....	324
Vaches à lait	....	....	19

PRIX DES BESTIAUX

Bœufs du Texas, sourne au mais, de choix, par liv. brute

do	inequalité			4½@ 5 —
do	do	do		3½@ 4 —
do	do	do		2½@ 3 —
Bœufs du Texas, choix,				— @ 2
do 1re qualité				$— 25@$30
do 2e do				$18@$24
do 3e do				$12@$17
Cochons, 1re qualité, par lb brute				$— @$11
do 2e do				4@5½
do 3e do				3@4
Moutons, 1re qual., par tête				2@3
do 2e do				$ 4 00@$ 5 00
do 3e do				$ 3 50@$ 3 50
				$ 2 00@$ 2 50

Vaches laitières, 1re qualité par tête	$70 00@$80 00
Vaches laitières, 2me qualité, par tête	$55 00@$65 00
Veaux du Texas avec veaux	
Veaux, 1re qualité par tête	$ 8 00@10 00
do 2e do	$ 6 00@$ 7 00
Génisses d'un an, 1re qualité, par tête	$ 9 00@$10 00
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête	$ 8 00@$ 9 00

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Le tableau de prix qui suit nous est fourni par MM. Alfred, Botta & Co, 121 rue Baronne.

Chevaux communs	$ 50	à $ 90
Bons chevaux de trait	90	à 120
Chevaux de monture et de voiture	125	à 200
Mulets petits et communs	75	à 105
Mulets pour rizières	100	à 135
Mulets, qualité moyenne	135	à 155
Bons mulets pour habitations	150	à 175
Mulets de choix pour ville et charrois de charbon	150	à 185

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 3 JUIN 1880

Cincinnati....WILL KYLE, à 5 P. M.

Greenville....J. M. WHITE, à 5 P. M.

Bas du Fleuve......EMMA IRVINE à 11 A. M.

Port Eads....MARTHA, à 11 A. M.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 2 JUIN 1880.

EXPEDIES EN DOUANE.

Barque Stephen G Hart, Flecson, Pensacola (cour lest)

Steamship (ang) Vanguard, Gill, Liverpool

Steamship City of Mexico, Melatosh, Vera Cruz via Bagdad, Tampico & Tuxpan

Steamship Morgan, staples, Key West via Cedar Keys

Steamship Margaret, Otteson, Havane

Steamship (esp) Ynarac Bat, Ugarte, Liverpool

Barque (suéd) Robert, Erlandsen, Cork

Goelette Etta G Sylvester, Blair, Ile Ruatan

Pas d'arrivages de la mer.

ARRIVES.

BATEAUX A VAPEUR.

Joe Webre, Hotard, du Bayou des Allemands

Martha Bassett, du Port Eads

J M White, Beck, de Barnes Landing

Will Kyle, Kates, de Cincinnati

Ashland, Romes, de Shreveport

(Arrivés au Nouveau Bassin.)

Georgia Mussy, Weaver, de Mobile

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—par steamship Vanguard 270 sacs tourteaux, 2100 balles coton, 36 sacs farine graine coton, 34,469 50;56 boisseaux maïs en grenier

VERA-CRUZ VIA BAGDAD, TAMPICO & TUXPAN—par steamship City of Mexico—Vera Cruz 1286 balles coton, 35 barils bière en bouteilles, 6 tierçons lard, 2 tierçons jambons 52 colis m'dises, 186 colis bois—Tuxpan...61 colis m'dises diverses

KEY WEST VIA CEDAR KEYS—par steamship Morgan, Key West 2700 sacs maïs, 200 tierçons jambons, 290 barils stock avoine, 1300 colis shooks, 350 barils farine, 450 sacs farine de maïs, 17,000 pieds bois—Cedar Keys, 500 barils farine, 250 barils farine de maïs, 600 sacs maïs, 42 colis m'dises diverses

HAVANE—par steamship Margaret...2600 sacs maïs, 481 barils fertilisateurs

LIVERPOOL — par steamship Yrurac Bat, 4146 balles coton, 5140 sacs tourteaux, 1019 barils farine

CORK—par barque Robert...1000 merrains, 5000 sacs tourteaux

BELIZE—par goelette Etta E Sylvester 30 demi barils farine, 3 barils sucre, 2 barils porc, 4 barils bœuf, 2 boucauts bacon, 2 sacs café, 1 boucauts tabac, 5060 pieds bois, 16 paquets bardeaux, 3 colis m'dises diverses

IMPORTATIONS.

TRUXILLO par steamship E B Ward Jr. 49,430 cocos, 19,625 âgres bananes, 2616 ananas, 4429 régimes bananes, 306 livres yams, 5 barils mangos, 3 barils limons

Arrivages de Produits.

BAYOU DES ALLEMANDS—par steamer Joe Webre...divers à ordre.

PORT EADS — par steamer Martha ...divers à ordre

MOBILE—par steamship Georgia Mussy...109 balles coton, 203 sacs graines coton

BARNES LANDING—par steamer J M White ...91 balles coton, 380 sacs graines coton, 22 tourteaux

CINCINNATI—par steamer Will Kyle 37 balles coton, 6 boucauts tabac et fret assorti

SHREVEPORT—par steamer Ashland—734 balles coton, 166 sacs graines coton

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY — 10 boucauts sucre, 8 barils mélasse

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD...610 balles coton

CHICAGO, ST LOUIS & N. ORLEANS R R 76 balles coton, 9 boucauts tabac

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK.

Steamship Hudson, Freeman.........parti 29 mai

Steamship Chalmette, Reed............parti 29 mai

Barque Nellie Mary, Bass.............partie 19 mai

Barque Harzburg, Hemmen..........expédiée 20 mai

Goelette J D Robinson, Glover, expédiée 19 mai

Barque Shooting Star, Snell, en charge'ent 17 mai

DELAWARE BREAKWATER

Navire Eliza Everett, Dunkerton, parti 28 mai

BATH, ME.

Barque Adelaide Morris, Tukey......parti 24 avril

LIVERPOOL.

Steamship Durenda, Halsey..........parti 25 mai

Steamship Historian, Lang..........partira 15 mai

Barque Carrajah, Jones..............partie 14 mars

GURTENUNDE

Barque Skolda, Crosby...............partie 25 avril

WESTPORT

Barque Oden, Hatt, ... en chargement 15 mai

BATH ME

Navire Swallow, Duncan..............parti 26 mai

Navire Seminar, Cousins.............parti 17 mai

CARDIFF.

Steamship Kitty Kine, Knight, ...parti 5 mai

GLASGOW

Steamship Fifeshire, Hervat, ...parti 6 mai

Barque Anna Braunschweig, Jones, expéd. avril

LYNN

Barque Tri,on, Ecopenick..............partie 9 mai

HAVRE

Barque Haselhurst, Goudey,.........partie 1er mai

Barque Imperatrice Francesca Guiseppe L. Couliche.......partie 15 mai

Barque Casse, Tarantgui,............partie 14 mars

ROUEN

Barque Addie H Cann, Jenkins.....partie 30 avril

Barque Courrier du Pacifique,.........partie 24 juin

BAYONNE

Barque A E Botsford, Atkinson, partie 19 mars

PAUILLAC

Barque Alphonse et Marie, Penchu, partie 10 mai

MARSEILLE

Barque Giuseppe Lanata, Frassinetti, partie 4 mai

Barque Erna, Ashgerman.............partie 27 juin

Brick Aurora, Alberna..................parti 24 avril

GENES

Barque Samuel, Finestad..............partie 5 avril

BREME

Navire Doris, Herbeth.................parti 8 avril

Barque D H Watjen, Dentjen,.........parti 14 avril

MATANZAS

Barque Cassa, Terontegui,...........partie 25 avril

MESSINE

Steamship Hartville, ...parti 12 mai

GRANGEMOUTH

Barque City of St Aspah, Williams, partie 22 mars

RIO DE JANEIRO

Barque Eastern Chief, Young, expédiée 10 avril

Barque Léopold et Marie, Lescalla, partie 20 avril

Brick Stella, Johnson.................expédié 9 avril

MEDAILLES

Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

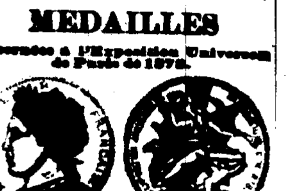

MALAKOFF BITTERS

qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, qui stimule sans composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant et un tonique d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitter est spécialement propre à l'usage des familles.

ALPH. WALZ,
36 RUE CONTI,
PROPRIETAIRE et FABRICANT